



Bruxelles, le 7 mai 2024
(OR. en)

8830/24

CONUN 100
ONU 52
DEVGEN 54
ACP 44
COAFR 144
COLAC 52
COASI 62
COEST 243
CLIMA 164

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 7 mai 2024

Destinataire: délégations

Objet: Conclusions du Conseil sur les petits États insulaires en développement (PEID)

- (Conclusions du Conseil - 7 mai 2024)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les petits États insulaires en développement (PEID), adoptées par le Conseil lors de sa 4021^e session, tenue le 7 mai 2024.

Conclusions du Conseil sur les petits États insulaires en développement (PEID)

1. L'Union européenne (UE) et ses États membres se félicitent de la convocation de la 4^e conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID)¹ du 27 au 30 mai 2024 à Antigua-et-Barbuda. Le thème, "Tracer la voie vers une prospérité résiliente", revêt une grande importance tant pour les PEID que pour l'UE. L'UE salue le fait que 2024 ait été désignée "Année internationale des PEID", offrant ainsi une occasion décisive de placer les perspectives des PEID au centre des préoccupations internationales.
2. L'UE a intensifié son partenariat avec les PEID au niveau politique, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et des entreprises. L'UE est fermement résolue à développer sa coopération avec l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et son bureau, actuellement présidé par le Samoa.

¹ 39 États: Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, Cabo Verde, les Comores, les Îles Cook, Cuba, la Dominique, la République dominicaine, les Fidji, la Grenade, la Guinée-Bissau, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Kiribati, les Maldives, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Maurice, Nauru, Niue, les Palaos, la Papouasie - Nouvelle-Guinée, le Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, les Seychelles, les Îles Salomon, le Suriname, le Timor-Oriental, les Tonga, Trinité-et-Tobago, les Tuvalu, le Vanuatu. 18 membres associés des commissions régionales de l'ONU: les Samoa américaines, Anguilla, Aruba, les Bermudes, les Îles Vierges britanniques, les Îles Caïmans, Curaçao, la Guadeloupe, Guam, la Martinique, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie, le Commonwealth des Îles Mariannes du Nord, la Polynésie française, Porto Rico, Sint-Maarten, les Îles Turks-et-Caïcos, les Îles Vierges des États-Unis.

3. Les États insulaires des Caraïbes, du Pacifique, de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale occupent une position cruciale. Étant donné qu'ils sont pour la plupart de petite taille, tant du point de vue géographique que pour ce qui est de leur population, tout choc peut avoir des conséquences disproportionnées, voire existentielles, pour leurs sociétés, leurs économies et leurs cultures, en particulier pour les femmes et les filles, ainsi que pour d'autres groupes en situation de vulnérabilité tels que les peuples autochtones et les communautés locales. Étant donné qu'il s'agit d'îles, souvent de faible élévation et éloignées, ces États sont particulièrement exposés aux effets néfastes des phénomènes météorologiques extrêmes et à l'évolution lente liés au changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer et l'intrusion d'eau salée. Les PEID dépendent des océans, plus encore que les autres pays, pour leur économie, la régulation de leur microclimat, leur culture et leurs loisirs. Ils sont donc extrêmement vulnérables aux effets du changement climatique, à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la pollution marine, à la perte de biodiversité marine, à la diminution des ressources d'eau douce, à la désertification, à l'érosion côtière, à la dégradation des terres et aux activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
4. Bien que les PEID soient en première ligne, ces questions constituent un défi et une responsabilité pour l'ensemble des membres de l'ONU, qui se sont réunis en septembre 2023 lors du sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) pour réaffirmer leur "engagement à mettre en œuvre comme il se doit le programme 2030 et les objectifs de développement durable et à respecter tous les principes qui y sont consacrés". L'UE est déterminée à soutenir les travaux menés en ce sens. Les membres de l'ONU examineront également les défis spécifiques auxquels sont confrontés les PEID lors du sommet sur l'élévation du niveau de la mer, qui se tiendra en septembre 2024, et lors de la prochaine conférence des Nations unies sur les océans, en juin 2025.
5. L'UE est consciente du rôle moteur joué par les PEID en ce qui concerne les évolutions positives, notamment dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les PEID ont été en première ligne dans la lutte contre les crises environnementales mondiales, par exemple en créant des "zones marines protégées" dans leurs eaux, permettant ainsi de restaurer les habitats et de protéger la biodiversité, et en garantissant des économies bleues durables. Les PEID ont également ouvert la voie à une action climatique et à des cadres et capacités stratégiques plus inclusifs.

6. Les modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (orientations de Samoa) de 2014 ont fourni un cadre d'action clair en définissant 15 domaines prioritaires. L'UE se réjouit à la perspective de travailler avec les PEID à la mise en œuvre des priorités qui seront fixées à Antigua-et-Barbuda. Des efforts ciblés et soutenus doivent être fournis à partir de maintenant et jusqu'à la prochaine conférence (en 2034).
7. L'UE accueille favorablement l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle proposé et demande qu'il soit rapidement approuvé, étant donné que les PEID sont confrontés à des difficultés et à des vulnérabilités en matière de développement qui sont insuffisamment prises en compte dans les indices communs axés sur le revenu national tels que le PIB et le RNB par habitant. En collectant davantage de données et notamment de données ventilées, l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle devrait permettre une meilleure compréhension de la situation pour prendre des décisions éclairées. L'UE encourage toutes les institutions de développement à utiliser ce nouvel outil, afin de mieux intégrer les facteurs de vulnérabilité dans leur analyse et leur action. L'UE espère collaborer avec tous ses partenaires pour faire en sorte que les besoins spécifiques des pays en développement soient reconnus et satisfaits.
8. L'UE se félicite de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 21 décembre 2020 concernant l'"examen quadriennal global des activités opérationnelles de développement du système des Nations unies", et est prête à participer aux négociations sur le prochain réexamen afin de faire en sorte que le système de développement des Nations unies continue de renforcer le soutien aux PEID.

9. L'UE et ses États membres sont déterminés à jouer un rôle constructif avant, pendant et après la 4^e conférence internationale sur les PEID (PEID4), pour ce qui est de toutes les priorités recensées dans le projet de document final. À cette fin, ils poursuivront leur coopération avec des partenaires qui se sont également engagés à œuvrer en faveur des PEID, en particulier la sous-secrétaire générale des Nations unies et haute représentante des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que le département des affaires économiques et sociales des Nations unies. L'UE se félicite de la création, en octobre 2021, par le bureau de la coordination des activités de développement des Nations unies, d'un bureau du coordonnateur résident et d'une équipe de pays des Nations unies en Micronésie, chargée des États fédérés de Micronésie, Kiribati, Nauru, les Palaos et les Îles Marshall. L'UE salue le travail accompli par le comité directeur des partenariats en faveur des PEID des Nations unies pour promouvoir les partenariats. Compte tenu de la diversité des PEID, l'action menée au niveau régional et avec les organisations régionales des PEID est également importante.

10. L'UE se félicite vivement du partenariat étroit avec les PEID dans le cadre des négociations des Nations unies sur le climat. L'UE estime que les PEID sont des partenaires essentiels pour ce qui est de mettre en évidence la nécessité d'une action immédiate, urgente et accélérée, comme le soulignent les rapports du GIEC, de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et du groupe international d'experts sur les ressources (IRP). L'UE se félicite de la décision de la COP 28 sur le bilan mondial. L'UE et ses États membres ont travaillé en étroite collaboration avec les PEID pour obtenir des résultats lors de la COP 28, notamment l'abandon progressif, de manière juste, ordonnée et équitable, des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action au cours de cette décennie critique. L'UE et ses États membres continueront de renforcer la collaboration avec leurs partenaires en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CDN) qui soient ambitieuses et qui correspondent effectivement aux engagements pris dans le cadre du bilan mondial, y compris des objectifs de réduction des émissions dans tous les secteurs de l'économie qui soient alignés sur la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C, ainsi que de mettre en œuvre le programme de travail renforcé de Lima. L'UE se félicite de la décision de mettre en œuvre de nouvelles modalités de financement, y compris un fonds destiné à aider les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à faire face aux pertes et préjudices. L'UE et ses États membres se sont engagés à apporter un soutien important au fonds, ainsi qu'aux modalités de financement existantes qui aident les pays particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à faire face aux pertes et préjudices. L'UE est déterminée à collaborer étroitement avec ses partenaires pour accélérer la transition écologique et en tirer parti, et pour soutenir la mise en œuvre des engagements à l'échelle mondiale. L'UE est convaincue du potentiel des énergies renouvelables, y compris des énergies marines renouvelables, pour l'économie fondée sur les océans et d'autres domaines importants pour le développement durable. L'UE demande instamment aux membres du G20 de montrer l'exemple à cet égard, étant donné qu'ils représentent près de 80 % des émissions mondiales et qu'ils jouent un rôle essentiel pour ce qui est de répondre aux défis environnementaux.

11. Grâce aux partenariats verts et à l'aide en matière de coopération, l'UE soutient les PEID dans la mise en œuvre du cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Nos avis se rejoignent pour ce qui est de la protection et de la restauration des océans, notamment avec la ratification, l'entrée en vigueur et la mise en œuvre rapides de l'accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et la préparation d'engagements ambitieux à prendre lors de la 3^e conférence des Nations unies sur les océans, qui se tiendra à Nice en juin 2025. L'UE et ses États membres sont conscients de l'importance de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), qui définit le cadre juridique dans lequel doivent s'inscrire toutes les activités intéressant les mers et les océans. Tous les États membres de l'UE ont coparrainé la résolution 77/276 de l'Assemblée générale des Nations unies demandant un avis consultatif de la Cour internationale de justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques. L'UE travaillera également en étroite collaboration avec les PEID, dont les moyens de subsistance sont particulièrement touchés par la pollution plastique, en vue de conclure, d'ici fin 2024, des négociations sur un instrument international juridiquement contraignant et ambitieux pour mettre fin à ce fléau. L'UE et ses États membres soulignent qu'il importe de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 et se félicitent de la tenue de la COP 16 de la CNUCLD en Arabie saoudite, qui donnera l'occasion d'accélérer l'action nationale et mondiale en matière de restauration des terres, de santé des sols, de résilience face à la sécheresse et de transition écologique.
12. L'égalité d'accès aux avantages de la transition numérique, de la transformation numérique des sociétés, de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi qu'une éducation équitable et de qualité, ouvrent de larges perspectives de développement socio-économique inclusif, y compris par l'expansion des échanges commerciaux afin de surmonter les effets néfastes de l'éloignement; cela peut également contribuer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de CDN ambitieuses et soutenir l'adaptation au changement climatique. L'UE et ses États membres travaillent, par l'intermédiaire du Digital for Development Hub (D4D Hub), à faire progresser le dialogue avec les régions partenaires, y compris celles des Caraïbes et du Pacifique, pour favoriser une transformation numérique durable et centrée sur l'humain.

13. L'UE et ses États membres soutiennent les efforts actuellement déployés pour réformer l'architecture financière internationale et les banques multilatérales de développement, en s'appuyant sur la feuille de route du pacte de Paris pour les personnes et la planète (4P) et sur l'agenda de Bridgetown 2.0. Nous attendons avec intérêt les discussions sur les réformes, y compris dans le cadre du sommet de l'avenir et de la 4^e conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en Espagne en 2025.
14. L'objectif doit être de mobiliser, dans le cadre d'un effort mondial, les ressources nécessaires provenant de toutes les sources en vue d'une mise en œuvre intégrale et accélérée du programme 2030 et de l'accord de Paris, y compris en augmentant les liquidités et en utilisant au mieux les rares financements privilégiés. Les parties prenantes ont un intérêt commun à mieux relever les défis et les inégalités à l'échelle mondiale ainsi qu'à protéger les biens publics mondiaux, afin qu'aucun pays n'ait à choisir entre lutter contre la pauvreté et protéger la planète. À cet égard, l'UE et ses États membres soutiennent la mise au point d'instruments de financement innovants tels que des clauses de résilience climatique pour les pays les plus vulnérables.
15. L'UE est un partenaire de longue date des PEID, qui les soutient dans la réalisation des ODD. L'UE et ses États membres ensemble, dans le cadre de l'Équipe Europe, constituent le principal donateur des PEID, avec un financement de plus de 1,2 milliards d'euros sous la forme d'APD bilatérale et de contributions acheminées par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en 2022. Dans le cadre de sa stratégie "Global Gateway", l'UE et ses États membres, avec une approche "Équipe Europe", nouent des partenariats avec les PEID au moyen d'investissements dans le numérique, l'environnement, le climat et l'énergie, les transports, la santé, l'éducation et la recherche. L'UE finance des initiatives phares stratégiques sélectionnées qui profitent aux PEID, telles que la Global Green Bonds Initiative, l'"Alliance verte et bleue pour le Pacifique", et les efforts déployés pour faire face à la menace que représente la prolifération des algues sargasses dans les Caraïbes. La Banque européenne d'investissement apporte (depuis décembre 2022) 3,47 milliards d'euros aux PEID, sous la forme de lignes de crédit destinées aux établissements de crédit locaux afin de soutenir les PME et de financer des investissements dans des infrastructures et dans les secteurs de l'énergie, des services, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la pêche. L'UE finance également un programme de soutien de 35 milliards d'euros en faveur des PEID et des pays côtiers d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, y compris le programme BioSPACE dans les Caraïbes, le programme BioScapes dans le Pacifique et un soutien au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques dans l'ouest de l'océan Indien.

16. Dans le cadre de son programme de préparation aux catastrophes humanitaires, l'UE soutient depuis trois décennies le renforcement des capacités des autorités nationales et des communautés locales à anticiper les conséquences des catastrophes naturelles, auxquelles les PEID sont particulièrement exposés, à y répondre et à les surmonter. La coopération dans ce domaine sera renforcée par la conclusion d'un mémorandum d'entente sur la gestion des risques de catastrophe entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes, qui doit être signé en 2024, et par le lancement d'une série de dialogues UE-ALC sur la préparation aux catastrophes. L'UE rappelle qu'il est important de soutenir l'appel lancé par le secrétaire général de l'ONU en faveur de l'initiative "Alertes précoces pour tous", en particulier de combler les lacunes majeures dans les données relatives aux observations météorologiques et climatiques des PEID, de veiller à ce que les alertes soient adaptées aux besoins locaux et de les diffuser au sein des populations locales.
17. Par ailleurs, l'UE s'emploie, dans le cadre de la stratégie "Global Gateway", à attirer et à mobiliser les investissements du secteur privé dans les PEID. La mobilisation de la capacité d'investissement du secteur privé constitue une priorité stratégique, qui consiste à améliorer l'environnement des entreprises et le climat d'investissement, à éliminer les obstacles techniques au commerce, à veiller à ce que les conditions de concurrence soient équitables et à utiliser des outils financiers pour attirer des fonds. Grâce à ce cadre d'action, le Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) fournit des garanties aux investisseurs du secteur privé par l'intermédiaire d'institutions de financement du développement.

18. Le nouvel accord de partenariat entre l'UE et ses États membres et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) a été signé en novembre 2023. Cet accord est particulièrement important pour les PEID, étant donné que presque tous sont membres de l'OEACP. Il fixe un niveau d'ambition élevé pour la coopération entre l'UE et l'OEACP en ce qui concerne des principes communs essentiels tels que les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la sécurité, le développement humain et social, le changement climatique et l'environnement, ainsi que les migrations et la mobilité. En ce qui concerne les PEID, l'accord de partenariat offre un cadre permettant d'orienter et de mener des initiatives mondiales et de dégager et mettre à profit un consensus sur les questions les plus importantes pour eux, avec l'UE et à l'échelle mondiale, dans un esprit de partenariat. Les trois nouveaux protocoles régionaux, qui font partie de l'accord de partenariat, faciliteront des échanges et une coopération adaptés aux besoins et à la dynamique de chaque région. Cette nouvelle approche permet une coopération renforcée entre toutes les régions sur des questions déterminantes pour les PEID, telles que le changement climatique, la protection de l'environnement et la gouvernance des océans. Les accords de partenariat économique (APE) que l'UE a signés avec ses partenaires ont eu des effets positifs sur les économies des pays concernés. Sur les 33 États de l'OEACP qui ont conclu des APE avec l'UE, 21 sont des PEID. L'UE se réjouit d'accueillir au sein de l'APE UE-Pacifique Niue, les Tonga et les Tuvalu, qui sont sur le point d'achever leur processus d'adhésion. L'UE attend avec intérêt le développement d'une relation globale et mutuellement bénéfique avec les PEID au-delà de la coopération existante. L'UE s'emploiera à promouvoir la coopération entre les PEID et d'autres îles, notamment avec les régions ultrapériphériques de l'UE et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), avec lesquels ils partagent certaines caractéristiques communes.
19. Pour ce qui est de l'avenir, l'UE développera son partenariat avec les PEID par la coopération et le dialogue, y compris en ce qui concerne les défis mondiaux, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités, en s'appuyant sur les accords conclus lors du sommet sur les ODD de 2023 et lors de la conférence PEID4 afin de faire en sorte que le sommet de l'avenir en septembre 2024 soit couronné de succès et que les résultats soient présentés à la 4^e conférence sur le financement du développement.

20. L'UE attend beaucoup de la conférence PEID4 et du prochain programme d'action pour les PEID, avec un véritable engagement de toutes les parties prenantes concernées, y compris la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et la jeunesse. Nous sommes prêts à contribuer à la mise en œuvre du programme d'action, par la coopération dans des domaines prioritaires tels que le changement climatique, l'énergie et l'environnement, l'économie bleue et verte, l'inclusion des PEID sur les marchés mondiaux, l'aide publique au développement, l'accès facilité aux financements et aux investissements en faveur de la lutte contre le changement climatique, du développement et de l'adaptation.
